



Résidence du bois joli
14, rue du bois joli
56230 QUESTEMBERT

Notre Etablissement :

Reconstruit à neuf en 2005 dans un parc aménagé de 2 hectares, toute la partie hébergement est de plain pied : salle à manger, salons, soins, animation, chapelle...chambres. Ces dernières individuelles et pour quelques unes communicantes, spacieuses (22m2) et adaptées, s'ouvrent toutes par une porte fenêtre sur les jardins extérieurs et intérieurs.

Notre mission et notre souhait :

Recevoir prioritairement un public domicilié ou ayant des liens, même anciens, avec QUESTEMBERT, et ses environs: ceci favorisant les meilleures conditions d'installation des pensionnaires, et sécurisant leurs familles.

Notre capacité d'accueil :

82 lits médicalisés (Etablissement d' Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

C'est à dire que la structure de notre établissement avec, son personnel qualifié: médecin coordonnateur, infirmières, aides-soignantes, agents des services hospitaliers... (ainsi que les conseils d'une diététicienne collaborant à la préparation des repas confectionnés sur place), permet de répondre aux problèmes de maladie ou de dépendance, ponctuels ou plus durables des résidents, et ainsi d'éviter ou de reporter une hospitalisation.

Nos tarifs : Fixés par le Préfet du MORBIHAN en fonction de la dépendance:

tarifs journaliers au 1er Février 2018 en €			chambre seule
Hébergement			56,45 €
plus			
Dépendance GIR 1 et 2	23,49 €	soit au total	79,94 €
Dépendance GIR 3 et 4	14,91 €	soit au total	71,36 €
Dépendance GIR 5 et 6	6,32 €	soit au total	62,77 €
moins			
APA* GIR 1 et 2	17,17 €	soit à payer*	62,77 €
APA* GIR 3 et 4	8,59 €	soit à payer*	62,77 €
APA* GIR 5 et 6		soit à payer*	62,77 €

En fonction des revenus, une Aide Personnalisée au Logement peut être attribuée, un dossier sera constitué à l'entrée

En cas de ressources insuffisantes, il est possible de déposer une demande d'Aide Sociale**

En attendant votre visite de l'établissement (quand vous le souhaitez),

Toute l'équipe de la Résidence du Bois Joli, avec la discrétion requise, se tient à votre disposition pour vous fournir toutes précisions utiles.

La Directrice
J. KERAUTRET



* Pour les ressortissants du Morbihan, il n'y a pas de dossier à constituer pour bénéficier de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) .Cette prestation est allouée à tous les résidents, mais elle est versée à l'Etablissement.

** en fonction des revenus, de la situation du résident et de ses obligés alimentaires...

